



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

AFP

Question écrite n° 43875

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les projets de redéploiement des moyens de l'agence France Presse. Au motif d'un renforcement de sa présence internationale et de ses couvertures sectorielles, cet organisme envisagerait de revoir l'implantation de ses agences en France et notamment la fermeture de son bureau de Limoges, mais aussi de ceux de Clermont-Ferrand et de Bayonne. L'absence de toute antenne entre Bordeaux et Lyon, Tours et Toulouse ne permettrait plus, à l'évidence, de couvrir correctement l'actualité économique, politique et sociale d'un territoire aussi vaste et notamment celle de l'aire urbaine de Limoges, qui compte 231 495 habitants. L'article 2, 2^e alinéa de la loi n° 57-32 du 10 janvier 1957, lui fait pourtant obligation de diffuser « de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance ». Il lui demande donc quelles mesures le gouvernement entend prendre pour que l'AFP assume intégralement ses missions de service public.

Texte de la réponse

Le Gouvernement apporte la plus grande attention à l'exercice des missions confiées à l'agence France Presse par son statut législatif mises en oeuvre depuis 1957. L'agence France Presse dispose bien entendu de l'autonomie nécessaire à sa crédibilité d'agence de presse indépendante pour remplir ces missions. Il lui appartient donc de prendre les mesures d'organisation internes les plus adaptées dans ce but, dans le respect des compétences respectives du président-directeur général et du conseil d'administration de l'agence, au sein duquel l'Etat est représenté. Selon les informations recueillies auprès de la direction de l'agence, la fermeture du bureau de Limoges est effectivement envisagée dans le courant de l'année 2000. Aucune décision n'a en revanche été prise quant aux bureaux de Clermont-Ferrand et Bayonne. En tout état de cause, la couverture de l'actualité dans la région de Limoges continuera à être assurée de façon complète et permanente par les correspondants dépendant du bureau régional de Bordeaux de l'agence France Presse.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43875

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1917

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3246